



## COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE  
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

séance ordinaire 23 avril 2026, sous la présidence de M. CUFER Daniel, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	15	Conseillers présents	10
Conseillers absents	5	Pouvoirs	5	<b>Date convocation : 16/04/2026</b>	

### ETAIENT PRESENTS :

**CHATEAU** Jean-Claude, **CUFER** Daniel, **DAMM** François, **ETHEVE** Séverine, **FINICKEL** Anne, **GAIL** Laetitia, **GILLET** Arnaud, **JAYER** François, **JAYER** Gérard, **SCHMITT** Joël.

**ABSENTS EXCUSES :** **CHMIEL** Thérèse (procuration à M. DAMM), **MATHEIS** Carmen (procuration à M. CUFER), **QUODBACH** Sandrine (procuration à Mme FINICKEL), **NAU** Jonathan (procuration à M. CHATEAU), **SCHROEDER** Corinne (procuration à M. GILLET)

**ABSENT NON EXCUSE :** ./.

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. ZIMMERMANN Christophe, Mme CUFER Marie-Claude, secrétaires de mairie

**PROCURATIONS :** 5

### QUORUM :

Quorum nécessaire : 8

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09/04/2026
- Décisions prises par le Maire depuis la séance du 09/04/2026, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 09/04/2026
- **DCM n°20 : Demandes de subventions par les associations**
- **DCM n°21 : vote des taux d'imposition 2026**
- **DCM n°22 : Budget primitif 2026 de la commune**
- **DCM n°23 : Budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement »**
- **DCM n°24 : Proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)**
- **DCM n°25 : Modalités d'utilisation des crédits alloués aux écoles**
- Questions diverses...

Un scrutin a eu lieu, Mme GAIL Laetitia a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis avec la convocation, et donne des informations sur les suites données par l'administration aux décisions prises. Les procès-verbaux des réunions du 26 février 2026 et du 30 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

- NEANT

\*\*\*\*\*

### N° DCM : 20/2026

**Objet :** Demandes de subventions par les associations

**Classification :** 7.5 subventions

### EXPOSE

Pour l'année 2026, plusieurs demandes de subventions sont en présence, à savoir :

**Associations locales :**

Nom de l'association	Pour information subvention allouée en 2025	Motif	Subvention demandée en 2026	Subvention allouée en 2026	VOTES
FOOTBALL CLUB	1 500,00 €	Fonctionnement 2026	1 800,00 €	<b>1 500,00 €</b> <i>Versement sous conditions de présentation d'un livre de comptes lors de la prochaine A.G.</i>	<b>Pour : 13</b> (dont 4 procurations) <b>Contre : 2</b> (M. Cufer, plus procuration de Mme Matheis) Abst. : 0
CLUB CANIN	150,00 €	Fonctionnement 2026	0,00 €	<b>150,00 €</b>	<b>Pour : 15</b> (dont 5 procurations) Contre : 0 Abst. : 0

**Associations extra-locales :**

SOUVENIR FRANCAIS 57670 ALBESTROFF	100,00 €	Fonctionnement 2026	./ . €	<b>100,00 €</b>	<b>Pour : 15</b> (dont 5 procurations) Contre : 0 Abst. : 0
RESTO DU COEUR 57 685 AUGNY	300,00 €	Fonctionnement 2026	./ . €	<b>300,00 €</b>	<b>Pour : 15</b> (dont 5 procurations) Contre : 0 Abst. : 0
TWIRLING CLUB 57380 FAULQUEMONT	250,00 €	Participation à la coupe d'Europe 2026	./ . €	<b>250,00 €</b>	<b>Pour : 15</b> (dont 5 procurations) Contre : 0 Abst. : 0

**DEBAT****M. le Maire précise :**

Concernant celle du club de football, j'ai fait le choix de voter contre la proposition de 1 500 euros, en suggérant un montant de 1 400 euros.

Je tiens à préciser que cette position ne remet pas en cause l'importance du club dans la vie locale, ni l'engagement de ses bénévoles. Toutefois, elle s'inscrit dans une volonté de vigilance et de responsabilité quant à **l'utilisation des fonds publics.**

En effet, à plusieurs reprises, des irrégularités ont été constatées dans la tenue des comptes de l'association :

- Des comptes déjà validés ont été modifiés a posteriori,
- Une erreur de plus de 4 500 euros a été relevée,
- Un chèque d'environ 800 euros a été intégré avec plusieurs années de retard,
- Plus récemment, une facture de fin 2024 auprès de Leclerc n'avait pas été réglée, malgré plusieurs relances, ce qui a conduit le fournisseur à contacter la commune.

Ces éléments ne sont pas anodins. Ils traduisent des difficultés dans la gestion financière qui, si elles ne sont pas corrigées, pourraient fragiliser la trésorerie de l'association et, à terme, sa pérennité.

Ma proposition de réduire symboliquement la subvention de 100 euros visait avant tout à adresser un signal clair : celui de la nécessité d'une gestion plus rigoureuse et transparente. Il ne s'agissait pas d'une sanction, mais d'un appel à la responsabilité.

Je reste bien entendu attaché au soutien de la commune à ses associations, mais ce soutien doit s'accompagner d'exigences légitimes en matière de gestion.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avis de la commission des finances et après avoir délibéré :

**DECIDE** de verser les subventions indiquées dans la colonne « **subvention allouée en 2026** » soit un total de 2 300,00 €

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 21/2026**

**Objet : vote des taux d'imposition 2026**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

**EXPOSÉ**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour information, le tableau ci-dessous reprend l'état de notification des taux d'imposition n°1259 COM et Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence pour 2026	Base d'imposition prévisionnelles 2026	Produit fiscal attendu à taux constants 2026
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	562 666	<b>31,82</b>	569 800	181 310 €
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	61 045	<b>49,07</b>	61 500	30 178 €
<b>Taxe d'Habitation</b>	7 255	<b>20,54</b>	4 300	883 €
<b>C.F.E.</b>	>>>	>>>	>>>	>>>
				<b>212 371 €</b>

**Considérant** que la Communauté de Communes du Saulnois est passée à la Fiscalité Professionnelle Unique, la CFE (cotisation foncière des entreprises) est perçue directement par la CCS. Cette dernière reversera à la commune une attribution de compensation sensiblement identique.

**Considérant** que le produit fiscal attendu (à taux constants en 2026) s'élèverait à 212 371 € ;

**Considérant** les autres ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026 :

- 6 130 € d'allocations compensatrices ;
- 73 358 € de ressources compensées suite à la réforme fiscale

**Considérant** que ce produit fiscal proposé en recettes de fonctionnement au budget primitif 2026, permet l'équilibre de cette section,

**DECISION**

**Le Conseil municipal**, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré :

**DECIDE** le maintien, sans augmentation, des taux d'imposition pour l'année 2026 à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) **31,82**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) **49,07**
- ✓ Taxe d'habitation (TH) **20,54**

**CHARGE** Monsieur le Maire de :

- ✓ Notifier cette décision aux services préfectoraux
- ✓ Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Votants :	15
Pour :	15 (dont 5 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 22/2026**

**Objet : Budget primitif 2026 de la commune.**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

**EXPOSÉ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

**VU** le projet de budget primitif présenté par le Maire et M. l'adjoint de Finances,

**CONSIDÉRANT** que le budget primitif de l'exercice 2026 est équilibré en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**DECISION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif de l'exercice 2026, voté par chapitre, comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	849 485,27 €	849 485,27 €
Section d'INVESTISSEMENT	1 031 866,58 €	1 031 866,58 €

Votants :	15
Pour :	15 (dont 5 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 23/2026**

**Objet : Budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement ».**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

**EXPOSÉ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

**VU** le projet de budget primitif du budget annexe « lotissement » présenté par le Maire et M. l'adjoint de Finances,

**CONSIDÉRANT** que le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « lotissement » est équilibré en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**DECISION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « Lotissement », voté par chapitre, comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	85 331,76 €	85 331,76 €
Section d'INVESTISSEMENT	85 331,76 €	85 331,76 €

Votants :	15
Pour :	15 (dont 5 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 24/2026**

**Objet : Proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directes (CCID)**

**Classification : 5.3 Désignation de représentants**

**EXPOSÉ**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire ou son adjoint délégué et de **six** commissaires (pour les communes de 2000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

M. le Maire rappelle également que suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Les membres de cette commission seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP).

Il appartient au conseil municipal de proposer à la DGFP une liste de propositions de vingt-quatre personnes.

**DECISION**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **PROPOSE** la liste ci-dessous à la Direction Générale des Finances Publiques

Liste des commissaires proposés			
n°	Nom - prénom	Date de naissance	Adresse à 57670 FRANCAITROFF
1	Mme SCHUELLER Juliette	31/03/1998	3 Rue de Guéring
2	M. MULLER Maxime	03/09/2000	3 Impasse du Château
3	M. JAYER François	27/05/1958	Impasse des Tilleuls
4	M. SCHWAB Sébastien	13/10/1975	7 Rue des Orchidées
5	M. GILLET Arnaud	14/05/1978	5 Rue des Orchidées
6	M. HUMBERT Jean-Paul	07/10/1978	35 Rue de Dieuze
7	M. FAGGIN Claude	08/07/1965	17 Rue des Jardins
8	M. SCHMITT Fabien	19/01/1976	7 Impasse des Marronniers
9	Mme SCHMITZ Arlette	03/05/1951	4 Impasse des Tilleuls
10	M. NAU Jonathan	25/05/1986	32 Rue de Saint-Avold
11	Mme MASSON Jeannine	04/05/1959	11 rue des Prés
12	Mme SCHROEDER Corinne	07/12/1963	18 Rue de Guéring
13	M. CORNELIUS Jean-Louis	13/11/1972	5 Rue de Bourg
14	M. HABERMACHER Samuel	12/02/1980	3 Impasse des Marronniers
15	M. SCHROEDER Alexandre	11/08/1986	5 Impasse des Eglantiers
16	Mme DIENER Isabelle	10/04/1962	38 Rue de Dieuze
17	Mme DAMM Mandy	28/07/1987	23 Rue des Jardins
18	M. DRAIA Marc	11/05/1977	4 Rue des Orchidées
19	M. ETHEVE Gino	16/01/1977	1 Rue des Prés
20	Mme CHMIEL Thérèse née RUTKOWSKI	11/05/1961	13 Impasse des Tilleuls
21	M. HEYMES Jean-Martin	12/11/1965	32 Rue de Dieuze
22	M. HOFFMANN Didier	15/11/1963	11 Rue du Bourg
23	M. JAYER Christophe	16/05/1988	3 Ferme Bellevue
24	M. BORDONNE Christophe	15/06/1969	2 Rue de Guéring

Votants :	15
Pour :	15 (dont 5 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 25/2026**

**Objet : Modalités d'utilisation des crédits alloués aux écoles**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

**EXPOSÉ**

**Le conseil Municipal,**

**Vu** le budget communal,

**Vu** le contexte actuel, marqué par la hausse des coûts de fonctionnement (énergies, carburants, fournitures) et la baisse des dotations,

**Considérant** qu'un effort sur une gestion rigoureuse est attendu de l'ensemble des acteurs, tant du côté de la commune que du côté de l'école,

**Considérant** la nécessité d'encadrer l'utilisation des crédits alloués aux écoles afin d'assurer cette gestion rigoureuse et transparente des deniers publics,

**DECISION**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**DÉCIDE :**

**Article 1 : Principe général**

À compter de l'exercice budgétaire en cours, toute dépense effectuée par les écoles devra impérativement faire l'objet d'une validation préalable par la mairie.

**Article 2 : Crédit pour petites fournitures**

Une enveloppe annuelle de **1000 €** est attribuée aux écoles pour l'achat de petites fournitures (papier, stylos, abonnements, etc...).

Ces dépenses devront être **soumises à la validation préalable de la commission « écoles »** de la commune. Le délai de réponse pour la décision d'octroi des petites fournitures sera de maximum 7 jours.

**Article 3 : Autres dépenses scolaires (manuels scolaires, méthodes pédagogiques, matériel d'E.P.S., etc...)**

Les autres dépenses scolaires, dans la limite de **1500 €**, devront obligatoirement faire l'objet d'une **validation par délibération du Conseil municipal** avant tout engagement.

Votants :	15
Pour :	15 (dont 5 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h45.

**Le secrétaire de séance :**

